



PRESTATIONS EXTRA-LEGALES ET AIDES DIVERSES

❖ L'aide au permis de conduire B, une prestation valorisée



Les familles allocataires de la MSA Haute-Normandie, dont le ou les jeunes sont âgés de 18 à 25 ans, peuvent prétendre, sous conditions de ressources (plafond Allocation Rentrée Scolaire), à une participation financière au permis B de leur enfant.

Les familles n'ayant eu qu'un seul enfant doivent dépendre de l'assurance maladie MSA Haute-Normandie.

Le montant de cette aide est doublé depuis le 1^{er} janvier 2013 et s'élève aujourd'hui à 300 €. Cette aide est non renouvelable.

L'imprimé de demande est téléchargeable en ligne sur le site :

www.msa-haute-normandie.fr

Votre demande est à retourner, remplie et accompagnée des pièces demandées, à votre MSA, Service ASS, au plus tard un an après l'obtention du permis B.

❖ Information sur les tarifs sociaux de l'énergie

Le Tarif de Première nécessité EDF vous permet d'avoir une réduction sur votre abonnement EDF ainsi que sur les 100 premiers kWh consommés chaque mois.

En plus des personnes bénéficiant de la CMU-C, les personnes éligibles à l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS) peuvent depuis le 26 décembre 2012 bénéficier également du Tarif de Première Nécessité (TPN).

Pour accéder à ce tarif social, vous devez être titulaire d'un contrat d'électricité EDF pour votre résidence principale et ne pas dépasser les plafonds de ressources annuelles suivants :

- Pour 1 personne : 10 711 €
- Pour 2 personnes : 16 067 €
- Pour 3 personnes : 19 281 €
- Pour 4 personnes : 22 493 €
- Par personne supplémentaire : + 4 284 €.

De quelle réduction peut-on bénéficier ?

La réduction dépend de la composition

familiale. Le taux de réduction est de 40, 50 ou 60 %. Il s'applique sur l'abonnement et sur une tranche de consommation dans la limite de 100 kWh par mois.

Quelle est la durée d'attribution ?

Le TPN est attribué pour une durée d'un an et peut être renouvelé après validation annuelle de vos droits par les organismes d'assurance maladie.

Renseignez-vous en appelant le numéro vert Tarif de Première Nécessité (TPN) au 0 800 333 123*.

Information sur le Tarif de Première Nécessité pour la fourniture du gaz naturel :

Les consommateurs de gaz naturel qui ont droit, en électricité, à la tarification spéciale «produit de première nécessité», bénéficient automatiquement pour leur résidence principale, en gaz naturel, d'un tarif «spécial de solidarité».

Renseignez-vous en appelant le 0 800 333 124*.

(* Appel gratuit sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie.



ACTIONS SUR LES TERRITOIRES

❖ Vacances en famille 2013

La MSA Haute-Normandie renouvelle son offre de vacances en famille sous une forme légèrement différente par rapport aux années précédentes puisqu'il s'agit de 2 séjours de 3 jours.



Un court séjour peut permettre de lever plus facilement les freins au départ (budget, organisation, etc.) et ainsi favoriser un premier départ.

Cette action s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan d'Action Sanitaire et Sociale et correspond à la volonté du Conseil d'administration de favoriser l'accès aux vacances pour tous. L'objectif est de permettre aux familles de partager des moments de détente, de rompre avec le quotidien et les soucis, de se ressourcer en renforçant leurs liens.

Ces séjours sont proposés aux familles allocataires qui ne sont jamais parties en vacances, qu'elles soient bénéficiaires des minima sociaux ou touchées par un événement grave tel que : mise en inaptitude, invalidité, veuvage, licenciement ou cessation/reconversion d'activité. Elles ont reçu un courrier d'information mi-janvier proposant au choix deux périodes :

**- 3 jours en Baie de Somme
du 18 au 20 Mai**

(week-end de la Pentecôte),

**- 3 jours à Cabourg «Sweet Home»
du 24 au 26 Août.**

Les familles seront accompagnées de deux travailleurs sociaux.

**Pour tout renseignement,
contactez Chantal Charles,
service ASS au 02 32 23 44 22.**

❖ Stress et suicide en agriculture, action de suite «Groupes de parole»

Dans la continuité de l'action de prévention du stress et du suicide en agriculture, après la pièce de théâtre et la formation sur la détection de la crise suicidaire, la MSA Haute-Normandie a mis en place des groupes de parole.

Les Groupes de parole permettent d'échanger sur un thème commun et ainsi trouver dans le groupe une écoute et un soutien. Une psychologue est présente pour cadrer le débat et distribuer la parole. Les participants au groupe de parole viennent partager un questionnement et un ressenti, déculpabiliser, sortir de l'isolement et partager des expériences.

A Pont Audemer, un groupe s'est réuni deux fois : les 19 octobre et 21 décembre 2012. A l'issue du dernier groupe, seules 3 personnes souhaitaient continuer à se réunir ; le groupe attend d'autres participants pour continuer à fonctionner.

A Neufchâtel-en-Bray, le groupe s'est réuni les 17 décembre 2012 et 14 janvier 2013 ; la prochaine date prévue est fixée au 11 février.

Si vous êtes intéressé(e) ou si vous connaissez quelqu'un susceptible d'être intéressé par cette action, n'hésitez pas à appeler le service d'Action Sanitaire et Sociale au 02 35 12 70 39 ou 02 32 23 44 22.



❖ L'Heure des aidants, un nouveau lieu de rencontre à Verneuil-sur-Avre

«Un temps d'échange pour tous ceux concernés par l'accompagnement d'une personne en perte d'autonomie».

Le rôle de l'entourage pour les personnes âgées ou en situation de handicap est très important et participe pleinement à la qualité du maintien à domicile ou en établissement. Ce rôle est difficile et les aidants se sentent souvent isolés.



Pour répondre à cette préoccupation, la MSA avec différents partenaires, le Centre Local d'Information et de Coordination d'Evreux et la CARSAT, ont décidé d'offrir aux aidants la possibilité de se retrouver et d'échanger dans un lieu convivial et agréable. Ce lieu est destiné aux familles et aux proches qui aident une personne âgée ou une personne handicapée de plus de 20 ans. On y vient comme dans un café de proximité, sans inscription ou formalité d'engagement préalable.

Le rendez-vous est donné à tous les aidants à la Brasserie Beauclerc : 6, place de la Madeleine à Verneuil-sur-Avre, les 2ème mardis de chaque mois de 17 h à 19 h. Sont présents à ces rencontres, un travailleur social de la MSA ou de la CARSAT, du CLIC ainsi qu'un psychologue.

Ces lieux d'échanges se déroulent également sur les territoires de :

- Pacy-sur-Eure : les 2^e mardis de chaque

mois à la Brasserie «Saint-Lazare»,
87 rue Isambard à Pacy-sur-Eure.

- **Evreux** : tous les 3^e mardis de chaque
mois «Au petit bruit de l'œuf dur»,
rue du Docteur Oursel à Evreux.

Pour tout renseignement complémentaire :
contactez Aurélie Mare au 02 32 23 43 36
ou Nadège Corso au 02 32 23 43 38,
assistantes sociales MSA.

✦ Avenir en soi, prochain atelier en avril !

**Une action à destination des exploi-
tants et des salariés agricoles va s'or-
ganiser courant avril 2013 sur le Dépar-
tement de l'Eure.**

**Vous souhaitez vous reconverter pour
diverses raisons, vous souhaitez re-
prendre le travail après une période
d'arrêt, vous allez bientôt être à la re-
traite... cette action est faite pour vous !**

L'avenir en soi est un programme qui
permet d'aller puiser dans ses propres
ressources les atouts nécessaires pour
réussir un changement choisi ou imposé.

La démarche s'appuie sur la Re-
connaissance des Acquis de l'Ex-
périence (RAE).

Il s'agit d'une démarche person-
nelle qui consiste, dans le cadre
d'une dynamique de groupe, à
identifier des connaissances,
des savoir-être et des savoir-
faire acquis au fil de ses expé-
riences et de les utiliser pour
bâtir un nouveau projet person-
nel ou professionnel.

Un travailleur social formé à la
méthode va encadrer un petit
groupe de 6 à 8 personnes sur 6
journées, à raison d'une journée
par semaine sur une amplitude de
2 mois. Le lieu sera fonction du
lieu de résidence des participants.

**Si cette action vous intéresse,
n'hésitez pas à prendre contact
avec Céline Quartier,
assistante sociale MSA,
au 02 32 23 40 33 qui répondra
à toutes vos interrogations.**



 vous accompagner

Pour poursuivre votre route...

L'Avenir en Soi

Une démarche de reconnaissance
des acquis de l'expérience

■ Action Sanitaire et Sociale

Village vacances Sweet Home Cabourg Séjour enfants 2013

- Séjour 1 du 8 au 22 juillet : 40 places,
- Séjour 2 du 25 juillet au 8 août : 40 places,
- Séjour 3 du 12 au 26 août : 40 places.

La MSA organise des séjours pour vos enfants âgés de 6 à 14 ans. Ils seront ac-
cueillis dans un cadre idéal : en bord de mer dans un parc de 8 hectares, un lieu
parfait pour des vacances toniques. Diverses activités seront proposées à vos en-
fants : voile, poney, baignade, accrobranche, football, ateliers maquillage...

- Transport assuré en autocar.
- Une équipe de direction composée de 3 personnes assure l'encadrement. Les anima-
teurs, diplômés du BAFA, s'occupent chacun de 8 enfants et sont secondés par des
stagiaires.

Tarifs 2013

Allocataires MSA percevant l'ARŞ	Allocataires MSA ne percevant pas l'ARŞ	Non allocataires
360 €par enfant + 5 €adhésion famille + 8,46 €si souscription assurance annulation	450 €par enfant + 5 €adhésion famille + 10,58 €si souscription assurance annulation	735 €par enfant + 5 €adhésion famille + 17,27 €si souscription assurance annulation

- Arrhes : 30 € par enfant qui restent acquis à l'association en cas de désistement.
- Règlement (libellé à l'ordre de Sweet Home) : 160 € à verser avant le 15 avril 2013,
le solde au plus tard le 15 juin 2013.



Sweet Home

Les pieds dans le sable



✦ Sweet Home Cabourg pour les séniors

Deux séjours à Sweet Home Cabourg seront également proposés à nos seniors.

Ils pourront s'adonner aux nombreuses activités sportives et culturelles au programme : gymnastique, pétanque, soirées animées, visites touristiques locales.

Ces séjours auront lieu :

- 1^{er} séjour du 17 au 27 juin 2013,

- 2^e séjour du 2 au 12 septembre 2013.

Laurence Leclercq assurera le suivi des inscriptions à ces séjours au 02 32 23 42 88.

✦ De bonnes dents pour vos enfants

Nous savons que les dents de demain se préparent aujourd'hui.

Les caries sont des infections, tout comme les otites ou les angines «blanches».

Les caries sont donc contagieuses :

- entre les personnes, si on échange sa brosse à dents avec quelqu'un d'autre
- entre les dents : une dent de lait infectée risque de contaminer les dents définitives



Pour cette raison, la MSA invite vos enfants pour un bilan gratuit chez le dentiste de votre choix :

- à 3 ans pour s'habituer au cabinet dentaire et avoir des conseils sur l'hygiène dentaire et alimentaire,
- à 6 et 7 ans pour vérifier les premières dents définitives et vérifier l'alignement des dents et des mâchoires,
- à 9 et 12 ans car de nouvelles dents définitives apparaissent,
- à 15 et 18 ans pour un contrôle des dents de sagesse.

La MSA adressera à la date anniversaire de votre enfant une invitation pour une consultation gratuite. N'oubliez pas de l'apporter à votre dentiste, vous n'aurez pas d'avance de frais à faire !

Un nouveau bilan dentaire existe également pour les femmes enceintes dès le 4^e mois de grossesse.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Dr José de San Fulgencio Dentiste Conseil MSA au 02 35 12 70 93.

Bulletin d'inscription à retourner accompagné de votre acompte de 160 € :
MSA - Action Sanitaire et Sociale - 32 rue Politzer - 27036 Evreux cédex

Pour plus d'information, contactez le 02 32 23 42 88.

Prénom / Nom	Date de naissance	Quel séjour choisi ?	Combien de participation(s) antérieure(s) ?
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +
-	__/__/__	1 · 2 · 3	0 · 1 · 2 · 3 · +

Merci d'entourer vos réponses ci-dessus.

Je souscris à l'assurance annulation (2,35 % du prix du séjour) : OUI NON

Votre nom : et prénom :

Numéro d'allocataire :

Adresse :

CP : Commune :

Tél. :

Le : Signature :



L'essentiel & plus encore